

SECRETARIAT À LA RÉGION MÉTROPOLITAINE
MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF

ÉTUDE DES CRÉDITS
2013-2014

CAHIER 1

**Demande de renseignements généraux de l'opposition adressée à tous les ministères et
organismes gouvernementaux**

« VOLET MÉTROPOLE »

*Secrétariat
à la région
métropolitaine*

Québec 

Étude des crédits 2013-2014 (Métropole)

CAHIER 1 - DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX DE L'OPPOSITION ADRESSÉE À TOUS LES MINISTÈRES ET ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX

Note : Cette demande de « renseignements généraux » s'adresse à tous les ministères et autres organismes tels les offices, régies, sociétés, conseils, secrétariats, commissions, agences régionales de développement des réseaux locaux de services de santé et de services sociaux, et commissions scolaires.

FICHES

1. La comparaison pour chaque ministère et chaque organisme, par poste budgétaire :
 - entre les crédits déposés à l'Assemblée nationale en avril 2012 et ceux proposés par le nouveau gouvernement pour l'exercice budgétaire 2013-2014.
2. L'ensemble des coûts afférents au changement de gouvernement notamment : les coûts reliés au changement de structure administrative, ministérielle (publicité, affichage, logo, site internet, pancarte, courrier, enveloppes, entêtes, cartes d'affaires etc..).
3. Liste des voyages Hors Québec pour l'année financière 2012-2013 :
 - les endroits et dates du départ et du retour;
 - une copie des programmes et rapports de voyage ou de mission; les personnes rencontrées;
 - le coût ventilé par poste : frais de déplacement, frais d'hébergement, frais de repas, autres frais, etc.;
 - etc.
4. Pour chaque voyage ou déplacement en avion ou en hélicoptère fait au Québec pour l'année financière 2012-2013 de chaque membre du Conseil des ministres, des membres des cabinets ministériels et des dirigeants d'organismes
5. Liste des dépenses en publicité (incluant Internet), en articles promotionnels et en commandites pour chaque ministère (y compris le cabinet ministériel) et organisme :
 - la ventilation des sommes dépensées pour l'exercice financier 2012-2013 et les prévisions pour 2013-2014;
 - le nom des firmes de publicité retenues;
 - le nom des fournisseurs;
 - le mode d'octroi de chaque contrat;
 - le but visé par chaque dépense;
 - pour chaque dépense en commandite, la raison et le nom de l'organisme bénéficiaire;
 - le coût total et ventilé pour les communiqués de presse.
6. Liste des dépenses pour l'organisation et la tenue de conférences de presse, d'événements médiatiques, ou autres événements (sommets, congrès, conférences, etc.) :
 - la ventilation des sommes dépensées pour l'exercice financier 2012-2013 et les prévisions pour 2013-2014;
 - le but visé par chaque dépense;
 - etc.
7. La liste des dépenses en formation de communication.
8. Liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi de tous les contrats octroyés par chaque ministère (y compris le cabinet ministériel) et organisme en 2012-2013 en indiquant, pour chaque contrat :
 - le nom du professionnel ou de la firme;
 - le détail des travaux ou services effectués (but visé);
 - le coût total, y compris les avenants et/ou suppléments;
 - l'échéancier; etc.
9. Liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) de tous les contrats octroyés par un ministère ou un organisme en 2012-2013 et qui ont fait l'objet d'une autorisation du sous-ministre, comme il est prévu à l'article 17 de la *Loi sur les contrats des organismes publics*, en indiquant :
 - le nombre d'autorisations;
 - le nom du professionnel ou de la firme touché(e);
 - le nom de tous les sous-traitants associés au contrat;
 - le montant accordé;
 - les motifs de la demande;
 - tout rapport d'évaluation, de vérification ou d'enquête produit concernant un de ces contrats.

FICHES

10. Liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) de tous les contrats octroyés par un cabinet ministériel depuis le 31 août 2012 en indiquant : le nom du professionnel ou de la firme; le nom de tous les sous-traitants associés au contrat; le mandat et le résultat (rapport ou document final); le coût; l'échéancier; dans le cas d'octroi par soumission, le nom des soumissionnaires et le montant des soumissions.
11. Le nombre de consultants externes intégrés (nombre de personnes) ou oeuvrant au sein du ministère ou d'un organisme, d'une société et/ou d'une entreprise relevant du ministère.
12. Pour chaque projet de développement informatique ou de modernisation des systèmes informatiques initié depuis l'année financière 2003-2004, indiquer :
 - le nom du projet;
 - la nature du projet;
 - l'échéancier initial (et revu s'il y a lieu);
 - etc.
13. Pour le cabinet ministériel, la direction générale du ministère et la haute direction des organismes publics, le montant, pour l'année 2012-2013 (et ventilation pour chaque mois), de chacune des dépenses suivantes :
 - la photocopie;
 - le mobilier de bureau;
 - l'ameublement;
 - etc.
14. Pour le cabinet ministériel, la direction générale du ministère et pour le ministère et les organismes sous l'autorité du ministre, le montant, pour l'année 2012-2013, de chacune des dépenses suivantes reliées à la téléphonie :
 - le nombre de téléphones cellulaires, « Blackberry », iPhone ou autres types de téléphones intelligents utilisés;
 - le nombre de tablettes électroniques utilisées (IPAD ou autres);
 - etc.
15. Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2010-2011, 2011-2012 et 2012-2013 ainsi que les prévisions pour 2013-2014 (par établissement pour les réseaux de la santé et de l'éducation) (...)
16. Pour chaque ministère et organisme, et ce par direction :
 - a. Le nombre de départs à la retraite en 2012-2013 (PLQ: les indemnités de retraites qui seront versées);
 - b. nombre de remplacements effectués en application du plus récent Plan de gestion des ressources humaines;
 - c. nombre de départs à la retraite prévus pour 2013-2014 et 2014-2015 (PLQ: les indemnités de retraites qui seront versées)
 - d. etc.
17. Liste des baux pour les espaces occupés par les ministères et organismes en indiquant pour chacun d'eux :
 - l'emplacement de la location;
 - le coût de la location;
 - le coût de location au mètre carré;
 - etc.
18. Coûts de déménagement, d'aménagement et travaux effectués dans les cabinets ministériels et dans leur bureau de circonscription du 1^{er} avril 2012 à ce jour.
19. Liste du personnel de cabinet de chaque membre du Conseil des ministres durant l'année 2012-2013, en indiquant pour chaque individu : la date de l'entrée en fonction et la date de départ, le cas échéant; le titre de la fonction; l'adresse du port d'attache; le traitement annuel ou, selon le cas, les honoraires versés; etc.
20. Liste des sommes d'argent versées en 2012-2013 à même le budget discrétionnaire du ministre et du ministère, en indiquant : le nom de l'organisme ou de la personne concerné; la circonscription électorale; le montant attribué; le détail du projet visé et le but poursuivi par l'organisme; la date de la fin de l'assignation, s'il y a lieu.
21. Liste du personnel en disponibilité par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.), en indiquant :
 - le poste initial;
 - le salaire;
 - le poste actuel, s'il y a lieu;
 - la date de mise en disponibilité;
 - les prévisions pour 2013-2014.

FICHES

22. Pour chaque ministère et organismes, le nombre d'occasionnels mis à pied par catégorie d'âge en 2011-2012
23. Nombre de fonctionnaires et/ou ETC affectés au Plan Nord, pour chaque ministère et organisme, incluant le cas échéant la Banque de développement économique du Québec, pour les années 2011-2012, 2012-2013 et les prévisions 2013-2014.
24. Liste du personnel hors structure, par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.), en indiquant :
- le nom de la personne;
 - le poste occupé;
 - etc.
25. Liste du personnel rémunéré par le ministère et affecté à d'autres organismes publics, parapublics, parapublics non gouvernementaux et autres, en indiquant :
- le nom de la personne;
 - le poste occupé;
 - etc.
26. Liste de tous les abonnements du cabinet, du ministère et organismes publics ainsi que le coût de chacun :
- les clubs privés ou autres;
 - les billets de saison, les loges;
 - aux journaux, revues mensuelles, publications papier et en format électronique etc.;
 - etc.
27. Pour chaque site Internet du ministère ou de l'organisme public (incluant les événements ponctuels), fournir, et ce depuis l'existence du site :
- le nom du site Web;
 - le nom de la firme ou du professionnel ayant conçu le site;
 - les coûts de construction du site;
28. Nominations, depuis le 1er avril 2012, de mandataires, émissaires, négociateurs, médiateurs, commissaires, experts, enquêteurs ou autres:
- la liste;
 - les mandats;
 - les contrats octroyés pour chaque mandat;
 - le résultat du travail effectué;
 - les échéances prévues;
 - les sommes impliquées.
29. Pour 2012-2013, les dépenses effectuées par ministère pour les visites et rencontres ministérielles et sous ministérielles dans les régions du Québec, en ventilant pour chacune des régions
30. Pour chaque ministère et organisme, concernant les demandes d'accès à l'information en 2010-2011, 2011-2012 et 2012-2013 :
- les coûts reliés au traitement et réponses aux demandes d'accès;
 - le nombre total de demandes reçues;
 - le nombre total de demandes rejetées;
 - etc.
31. La liste de toutes les activités confiées à chaque adjoint parlementaire des membres du Conseil des ministres depuis le 31 août 2012 :
32. La liste des ententes et leur nature, signées depuis le 31 août 2012 entre le ministère ou l'organisme et le gouvernement fédéral et/ou d'autres provinces canadiennes, dont la signature a été permise à la suite d'une autorisation obtenue en vertu des articles 3.11, 3.12 ou 3.12.1 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif ou d'une exclusion obtenue en vertu du premier alinéa de l'article 3.13 de cette même loi.
33. Le détail des crédits périmés et des gels de crédits pour chaque ministère et organisme par année budgétaire, depuis le 31 août 2012 et les prévisions pour 2013-2014.
34. Tel que prévu dans la Politique de financement des services publics, l'inventaire complet des services que le ministère et des organismes gouvernementaux qui relèvent du ministère offrent aux citoyens et les tarifs qu'ils exigent. Le coût unitaire de chacun de ceux-ci. La liste de tous les revenus autonomes (tarifs, permis, droits, redevances, etc.) du ministère et des organismes gouvernementaux qui relèvent du ministère pour les trois dernières années et les projections pour l'année 2013-2014.

FICHES

35. Pour chaque ministère et organisme, une copie du plan de réduction des dépenses de fonctionnement depuis le 31 août 2012 et prévisions 2013-2014.
36. Pour chaque ministère et organisme, les sommes reçues en 2012-2013 ainsi que les prévisions pour 2013-2014 et 2014-2015 en provenance du gouvernement fédéral ou d'un autre gouvernement. Indiquer de façon ventilée pour chacun des programmes, ententes ou autres les sommes reçues, la ou les dates des versements et à quelles fins elles ont été consacrées par le ministère ou l'organisme.
37. Pour chaque ministère et organisme public, la liste des ententes signées depuis le 1er avril 2004 avec une ou des Conférences régionales des élus en indiquant : la nature de l'entente; les sommes associées; la ou les dates de versement; la façon dont ces sommes sont dépensées.
38. Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'état, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, etc.), fournir pour les années financières 2011-2012 et 2012-2013, en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) : le montant total des primes au rendement et des bonis;
39. Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'état, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, etc.), fournir pour les années financières 2011-2012 et 2012-2013, en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) : le montant total des primes de départ.

PLQ: incluant des montants versés pour bris de contrat.
40. Depuis le 31 août 2012, combien y a-t-il de cadres, de dirigeants de la fonction publique incluant les sous-ministres, dont les salaires sont versés sans qu'aucune fonction ou tâche ne leur soit assignée ?
 - Fournir la liste des noms, des fonctions précédentes occupées et la date de cessation des fonctions pour chaque personne;
 - Fournir la liste des salaires versés à chaque personne
41. Liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) de tous les contrats de certification octroyés par chaque ministère et organisme qui en relève en 2012-2013 en indiquant, pour chaque contrat :
 - le nom du professionnel ou de la firme;
 - le détail des travaux ou services effectués (but visé);
42. Pour le cabinet ministériel, les bureaux de circonscription des ministres, la direction générale du ministère et la haute direction des organismes publics, fournir la ventilation des coûts, pour l'année 2012-2013, du déménagement, de l'aménagement, de la rénovation et autres travaux dans les espaces occupés
43. Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'état, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, etc.), fournir pour les années financières 2011-2012 et 2012-2013, en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) : la masse salariale;
44. Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'état, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, etc.), fournir pour les années financières 2011-2012 et 2012-2013, en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) : le taux d'absentéisme;
45. Évolution de la taille (nombre total d'employés) de chaque cabinet ministériel, de chaque ministère et de chaque organisme public depuis 2003. Fournir les données pour chacune des années financières, de 2003-2004 à 2012-2013. Prévisions pour 2013-2014.
46. Pour chaque cabinet ministériel, chaque ministère et chaque organisme, le nombre de départs au sein de l'effectif (régulier, occasionnel et étudiant) pour les années financières 2011-2012 et 2012-2013. Fournir les données ventilées selon la raison du départ : la retraite; la démission; la révocation pour incompétence; la révocation pour incapacité; la fin d'emploi; le décès; la mise à pied; la destitution; toute autre raison.
47. Liste et solde de tous les fonds existants pour chacun des ministères et organismes ainsi que la dépense d'intérêts prévue en 2012-2013 pour chacun de ces fonds. Copie des états financiers de 2011-2012 et 2012-2013 pour chacun des fonds.

Étude des crédits 2013-2014
Demande de renseignements généraux

Demande # 1

La comparaison pour chaque ministère et chaque organisme, par poste budgétaire : - entre les crédits déposés à l'Assemblée nationale en avril 2012 et ceux proposés par le nouveau gouvernement pour l'exercice budgétaire 2013-2014.

L'information est disponible dans le budget de dépenses 2013-2014.

Étude des crédits 2013-2014
Demande de renseignements généraux

Demande # 2

L'ensemble des coûts afférents au changement de gouvernement notamment : les coûts liés au changement de structure administrative, ministérielle (publicité, affichage, logo, site internet, pancarte, courrier, enveloppes, entêtes, cartes d'affaires, etc.); les coûts administratifs, les coûts de transition, les frais de communication; les coûts liés à la suppression ou l'ajout de toute information; les coûts liés aux photos officielles; et tout autre coût le cas échéant.

La réponse à cette question se retrouve à la question 42.

Étude des crédits 2013-2014
Demande de renseignements généraux

Demande # 3

Liste des voyages hors Québec pour l'année financière 2012-2013 : les endroits et dates du départ et du retour; une copie des programmes et rapports de voyage ou de mission; les personnes rencontrées; le coût ventilé par poste: frais de déplacement, frais d'hébergement, frais de repas, autres frais, etc.); les noms des ministres, députés, personnel de cabinet, fonctionnaires concernés (avec leur titre) et autres participants (avec leur titre) regroupés par mission; pour les organismes, les noms et les titres des dirigeants et des fonctionnaires concernés et autres participants; la liste et le détail de toute entente signée ou annoncée, le cas échéant; les résultats concrets obtenus et détaillés pour chaque voyage; -la copie des rapports de mission; - les investissements annoncés, le cas échéant.

Endroit	Date du voyage	But du voyage / Bilan du voyage	Participants concernés / Personnes rencontrées	Coûts réels (\$)
Washington, DC - États-unis	5 au 8 juin 2012	Dans le contexte de mise en œuvre du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la Communauté métropolitaine de Montréal, le but de cette mission était de visiter des quartiers urbains de type TOD («transit oriented development») à Washington D.C., de rencontrer une dizaine d'experts dans ce domaine pour mieux comprendre les enjeux entourant l'implantation de tels quartiers, et d'accompagner une délégation de maires et de conseillers de la communauté métropolitaine de Montréal ainsi que de fonctionnaires municipaux. Les quartiers TOD sont conçus autour de points d'accès du réseau de transport collectif et visent notamment à diminuer les déplacements en auto. Le PMAD prévoit localiser dans de tels quartiers au moins 40 % des nouveaux ménages attendus d'ici 2031.	-Claire Deronzier, sous-ministre adjointe à la Métropole -Carel Vachon, adjointe de la sous-ministre adjointe à la Métropole	5 348,69 \$

Étude des crédits 2013-2014
Demande de renseignements généraux

Demande # 4

Pour chaque voyage ou déplacement en avion ou en hélicoptère fait au Québec pour l'année financière 2012-2013 de chaque membre du Conseil des ministres, des membres des cabinets ministériels et des dirigeants d'organismes : l'itinéraire et les dates du départ et/ou du retour; les coûts ventilés; le cas échéant, tout autre coût ventilé par poste : frais d'hébergement, frais de repas, autres frais, etc.; pour les organismes, les noms et les titres des dirigeants et des fonctionnaires concernés et autres participants.

L'information demandée relève du ministère du Conseil exécutif.

Étude des crédits 2013-2014
Demande de renseignements généraux

Demande # 5

Liste des dépenses en publicité (incluant Internet), en articles promotionnels et en commandites pour chaque ministère (y compris le cabinet ministériel) et organisme : la ventilation des sommes dépensées pour l'exercice financier 2012-2013 et les prévisions pour 2013-2014; le nom des firmes de publicité retenues; le nom des fournisseurs; le mode d'octroi de chaque contrat; le but visé par chaque dépense; pour chaque dépense en commandite, la raison et le nom de l'organisme bénéficiaire; le coût total et ventilé pour les communiqués de presse.

Contrat de photographe	Fournisseurs	Coût 2012-2013
Prise de photos lors de la conférence de presse réalisée par le MAPAQ sur les plans de développement de la zone agricole (PDZA) pour le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal	Michel Laloux (photographe)	247,50 \$

Articles promotionnels	Fournisseur	Coût 2012-2013
PMAD (Plan d'aménagement et de développement) de la CMM Panneau de lutrin	Reprografic	54,00\$

Étude des crédits 2013-2014
Demande de renseignements généraux

Demande # 6

Liste des dépenses pour l'organisation et la tenue de conférences de presse, d'événements médiatiques, ou autres événements (sommets, congrès, conférences, etc.) : la ventilation des sommes dépensées pour l'exercice financier 2012-2013 et les prévisions pour 2013-2014; le but visé par chaque dépense; s'il y a lieu, préciser pour chaque contrat octroyé dans le cadre d'un événement : le nom du professionnel ou de la firme; le coût, y compris les avenants et/ou suppléments; la date; le mode d'octroi. PLQ: le nombre d'événements ventilé par type d'événements.

Conférences de presse du ministre

Sujet : Annonce du Plan d'aménagement et de développement (PMAD) de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM)

But visé : Dévoilement de l'avis gouvernemental

Fournisseurs : Taxi-Charge, Taxi-coop Québec 525-5191, Reprografic et Autocars Orléans Express inc.

Budget total : 317,14 \$

Date : 12 mars 2012

Étude des crédits 2013-2014
Demande de renseignements généraux

Demande # 7

La liste des dépenses en formation de communication : Organisées par le ministère ou l'organisme : les sommes dépensées depuis le 31 août 2012 et les prévisions pour 2013-2014; le but visé par chaque dépense; Organisées par une firme externe : les sommes dépensées depuis le 31 août 2012 et les prévisions pour 2013-2014; le nom de la ou des firmes de publicité; le mode d'octroi du contrat (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié); le nom des fournisseurs; le but visé par chaque dépense.

Aucune formation de communication n'a été organisée par le Secrétariat à la région métropolitaine.

Étude des crédits 2013-2014
Demande de renseignements généraux

Demande # 8

Liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi de tous les contrats octroyés par chaque ministère (y compris le cabinet ministériel) et organisme en 2012-2013 en indiquant, pour chaque contrat : le nom du professionnel ou de la firme; le détail des travaux ou services effectués (but visé); le coût total, y compris les avenants et/ou suppléments; l'échéancier; le mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié); dans le cas d'octroi par soumission, fournir le nom des soumissionnaires et le montant des soumissions.

Le Secrétariat à la région métropolitaine n'a octroyé aucun contrat en 2012-2013.

Étude des crédits 2013-2014
Demande de renseignements généraux

Demande # 9

Liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) de tous les contrats octroyés par un ministère ou un organisme en 2012-2013 et qui ont fait l'objet d'une autorisation du sous-ministre, comme il est prévu à l'article 17 de la *Loi sur les contrats des organismes publics*, en indiquant : le nombre d'autorisations; le nom du professionnel ou de la firme touché(e); le nom de tous les sous-traitants associés au contrat; le montant accordé; les motifs de la demande; tout rapport d'évaluation, de vérification ou d'enquête produit concernant un de ces contrats.

Le Secrétariat à la région métropolitaine n'a octroyé aucun contrat ayant fait l'objet d'une autorisation du sous-ministre comme il est prévu à l'article 17 de la Loi sur les contrats des organismes publics.

Étude des crédits 2013-2014
Demande de renseignements généraux

Demande # 10

Liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) de tous les contrats octroyés par un cabinet ministériel depuis le 31 août 2012 en indiquant : le nom du professionnel ou de la firme; le nom de tous les sous-traitants associés au contrat; le mandat et le résultat (rapport ou document final); le coût; l'échéancier; dans le cas d'octroi par soumission, le nom des soumissionnaires et le montant des soumissions.

L'information demandée relève du ministère du Conseil exécutif.

Étude des crédits 2013-2014
Demande de renseignements généraux

Demande # 11

Le nombre de consultants externes intégrés (nombre de personnes) ou oeuvrant au sein du ministère ou d'un organisme, d'une société et/ou d'une entreprise relevant du ministère.

Cette question ne semble pas pertinente à l'exercice de l'étude des crédits.

Étude des crédits 2013-2014
Demande de renseignements généraux

Demande # 12

Pour chaque projet de développement informatique ou de modernisation des systèmes informatiques initié depuis l'année financière 2003-2004, indiquer : le nom du projet; la nature du projet; l'échéancier initial (et revu s'il y a lieu); le coût initial prévu pour la réalisation du projet; les plus récentes estimations du coût du projet; les coûts engendrés jusqu'à maintenant par le projet, au total et ventilés par année financière; l'estimation des coûts restant à déboursier pour compléter la réalisation du projet; les firmes ou OSBL associés au développement du projet (incluant les sous-traitants), les sommes qui leur ont été versées jusqu'à ce jour, le détail de tout contrat octroyé en précisant le mode d'octroi, le montant et les dates; le pourcentage de réalisation jusqu'à ce jour.

Le Secrétariat à la région métropolitaine n'a initié aucun projet de développement informatique ou de modernisation des systèmes informatiques.

MÉTROPOLE
Étude des crédits 2013-2014
Demande de renseignements généraux

Demande # 13	<p>Pour le cabinet ministériel, la direction générale du ministère et la haute direction des organismes publics, le montant, pour l'année 2012-2013 (et ventilation pour chaque mois), de chacune des dépenses suivantes : la photocopie; le mobilier de bureau; l'ameublement; le remboursement des frais de transport; le remboursement des frais d'hébergement; le remboursement des frais de repas; le remboursement des frais d'alcool et de fêtes; l'ensemble des dépenses applicables à la participation à des congrès, des colloques et toute session de type perfectionnement ou ressourcement : a) au Québec, b) à l'extérieur du Québec.</p>
--------------	---

Photocopies	5 317,82 \$
Mobilier de bureau et ameublement	0 \$
Distributeurs d'eau de source	0 \$
Remboursement des frais de transport, des frais d'hébergement, de repas, des frais d'alcool et de fêtes	11 275,10 \$
Participation à des congrès, des colloques et des sessions de type perfectionnement ou ressourcement :	
- au Québec	5 827,08 \$
- à l'extérieur du Québec	0 \$
Location et entretien des plantes incluant les plantes artificielles	0 \$
Location et entretien de la machine à café	0 \$
Location ou achat d'encadrement	0 \$

- Données réelles au 30 novembre 2012

Étude des crédits 2013-2014
Demande de renseignements généraux

Demande # 14

Pour le cabinet ministériel, la direction générale du ministère et pour le ministère et les organismes sous l'autorité du ministre, le montant, pour l'année 2012-2013, de chacun des dépenses suivantes reliées à la téléphonie : le nombre de téléphones cellulaires, « BlackBerry », iPhone ou autres types de téléphones intelligents utilisés; le nombre de tablettes électroniques utilisées (iPad ou autres); le nombre de téléavertisseurs utilisés; les coûts d'acquisition des appareils; le coût d'utilisation des appareils; le nom des fournisseurs; le coût des contrats téléphoniques; le nombre de minutes utilisées. PLQ : les coûts de résiliation; les ordinateurs portables.

	2012-2013*
Coût d'utilisation des téléphones cellulaires et des BlackBerry	1 026 \$
Nombre de téléphones cellulaires et de BlackBerry pour 2012-2013	
Cellulaires :	4
BlackBerry :	3
* En date du 30 novembre 2012	

Études crédits 2013-2014
Demande de renseignements généraux

Demande # 15

Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2010-2011, 2011-2012 et 2012-2013 ainsi que les prévisions pour 2013-2014 (par établissement pour les réseaux de la santé et de l'éducation) :

A) LE NOMBRE ET LA RÉPARTITION, PAR TRANCHES D'ÂGE, DU PERSONNEL MASCULIN ET FÉMININ, DES PERSONNES HANDICAPÉES, ANGLOPHONES, AUTOCHTONES ET DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES POUR CHAQUE CATÉGORIE D'EMPLOI (CADRES, PROFESSIONNELS, FONCTIONNAIRES, ETC.)

35 ANS ET PLUS - Pour le Secrétariat à la région métropolitaine (Effectif régulier et occasionnel)

Catégories d'emploi	Tranches d'âge	Hommes	Femmes	Total	% sur le total des 35 ans et plus	Communautés culturelles	Handicapés	Anglophones	Autochtones
Cadres et administrateurs d'État	35 ans et +	1	1	2	8,3 %	-	-	-	-
Professionnels	35 ans et +	2	13	15	62,5 %	5	-	-	-
Fonctionnaires et ouvriers	35 ans et +	1	6	7	29,2 %	-	-	-	-
Total de l'effectif		4	20	24		5	0	0	0
% sur l'ensemble des employés du Secrétariat (29)		13,8 %	69,0 %	82,8 %		17,2 % de l'ensemble des employés du Secrétariat			

B) LE NOMBRE ET LA RÉPARTITION, PAR TRANCHES D'ÂGE, DU PERSONNEL MASCULIN ET FÉMININ, DES PERSONNES HANDICAPÉES, ANGLOPHONES, AUTOCHTONES ET DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES POUR CHAQUE CATÉGORIE D'EMPLOI (CADRES, PROFESSIONNELS, FONCTIONNAIRES, ETC.)

34 ANS ET MOINS - Pour le Secrétariat à la région métropolitaine (Effectif régulier et occasionnel)

Catégories d'emploi	Tranches d'âge	Hommes	Femmes	Total	% sur le total des 34 ans et moins	Communautés culturelles	Handicapés	Anglophones	Autochtones
Cadres et administrateurs d'état	34 ans et -	-	-	0	0,0 %	-	-	-	-
Professionnels	34 ans et -	2	-	2	40,0 %	-	-	-	-
Fonctionnaires et ouvriers	34 ans et -	0	3	3	60,0 %	2	-	-	-
Total de l'effectif		2	3	5		2	0	0	0
% sur le total des employés du secrétariat (29)		6,9 %	10,3 %	17,2 %		6,9 % de l'ensemble des employés du secrétariat			

Données au 30 novembre 2012

Source d'information : SDE et SAGIR

Études crédits 2013-2014
Demande de renseignements généraux

Demande # 15

Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2010-2011, 2011-2012 et 2012-2013 ainsi que les prévisions pour 2013-2014 (par établissement pour les réseaux de la santé et de l'éducation) :

C) LE NOMBRE TOTAL DE JOURS DE MALADIE PRIS PAR LE PERSONNEL

Ensemble du MAMROT et du Secrétariat à la région métropolitaine

Catégories d'emploi	Total
Cadres, membres d'organisme et autres (Prêts de service)	271,5
Professionnels	2 637,5
Fonctionnaires et ouvriers	1 460,5
TOTAL	4 369,5

Comprend les codes d'absences 120, 246, 248 et 270

Ces chiffres EXCLUENT le personnel de cabinet et les étudiants/stagiaires

D) LE NOMBRE TOTAL ET LA VENTILATION DU NOMBRE DE CONGÉS DE MALADIE EN RÉSERVE POUR LE PERSONNEL ET LEUR VALEUR ESTIMÉE

Cette question ne semble pas pertinente à l'étude des crédits.

Études crédits 2013-2014
Demande de renseignements généraux

Demande # 15

Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2010-2011, 2011-2012 et 2012-2013 ainsi que les prévisions pour 2013-2014 (par établissement pour les réseaux de la santé et de l'éducation) :

E) LE NOMBRE TOTAL D'HEURES SUPPLÉMENTAIRES TRAVAILLÉES PAR LE PERSONNEL ET LA RÉPARTITION DE LA RÉMUNÉRATION DE CES HEURES SUPPLÉMENTAIRES

Pour l'ensemble du MAMROT :

Heures supplémentaires réalisées

Catégories d'emploi	Total
Professionnels	7 367,71
Fonctionnaires et ouvriers	2 219,01
TOTAL	9 586,72

Coût total des heures compensées en congé (\$)

Catégories d'emploi	Total
Professionnels	165 822,90
Fonctionnaires et ouvriers	49 221,63
TOTAL	215 044,53

Coût total des heures payées (\$)

Catégories d'emploi	Total
Professionnels	140 945,38
Fonctionnaires et ouvriers	28 915,70
TOTAL	169 861,08

Ces données incluent le Secrétariat à la région métropolitaine

Ne s'applique pas au personnel d'encadrement et au personnel de cabinet

Données au 30 novembre 2012

Source d'information : SAGIP

La source d'information SAGIP ne permet pas d'extraire les données relatives au Secrétariat à la région métropolitaine

Études crédits 2013-2014
Demande de renseignements généraux

Demande # 15

Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2010-2011, 2011-2012 et 2012-2013 ainsi que les prévisions pour 2013-2014 (par établissement pour les réseaux de la santé et de l'éducation) :

F) LE NOMBRE TOTAL DE JOURS DE VACANCES PRIS PAR LE PERSONNEL

Pour l'ensemble du MAMROT :

Catégories d'emploi	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Total
Membres d'organismes CMQ et autres (prêts de service)	Le détail des périodes de vacances n'est pas disponible pour cette catégorie												113,5
Cadres	26,5	74,5	69,0	316,5	407,0	94,0	106,5	60,5	-	-	-	-	1 154,5
Professionnels	141,0	184,5	438,5	1 177,5	1 956,0	354,5	219,0	105,0	-	-	-	-	4 576,0
Fonctionnaires et ouvriers	110,5	67,5	266,0	708,5	983,0	194,0	103,0	78,0	-	-	-	-	2 510,5
Total	278,0	326,5	773,5	2 202,5	3 346,0	642,5	428,5	243,5	-	-	-	-	8 354,5

Ces chiffres EXCLUENT le personnel de cabinet et les étudiants/stagiaires

Ces données incluent le Secrétariat à la région métropolitaine

Données au 30 novembre 2012

Source d'information : SAGIP

La source d'information SAGIP ne permet pas d'extraire les données relatives au Secrétariat à la région métropolitaine

G) LE NOMBRE TOTAL ET LA VENTILATION DU NOMBRE DE JOURS DE VACANCES EN RÉSERVE POUR LE PERSONNEL ET LEUR VALEUR ESTIMÉE

Cette question ne semble pas pertinente à l'étude des crédits.

Études crédits 2013-2014
Demande de renseignements généraux

Demande # 15

Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2010-2011, 2011-2012 et 2012-2013 ainsi que les prévisions pour 2013-2014 (par établissement pour les réseaux de la santé et de l'éducation) :

H) LE NOMBRE DE PLAINTES POUR HARCÈLEMENT PSYCHOLOGIQUE

Cette question ne semble pas pertinente à l'étude des crédits.

I) LE NOMBRE ET LA RÉPARTITION PAR CATÉGORIES D'EMPLOI (CADRES, PROFESSIONNELS, FONCTIONNAIRES, ETC.) DU PERSONNEL QUI REÇOIT UNE RÉMUNÉRATION DU MINISTÈRE OU D'UN ORGANISME, ET QUI REÇOIT ÉGALEMENT UNE PRESTATION DE RETRAITE D'UN RÉGIME DE RETRAITE DU SECTEUR PUBLIC, PARAPUBLIC OU DES RÉSEAUX DE LA SANTÉ ET DE L'ÉDUCATION

En ce qui a trait à l'information recherchée concernant la liste du personnel, par catégorie d'emploi, qui reçoit une rémunération et une prestation de retraite d'un régime de retraite, **nous vous informons que ces renseignements renferment des renseignements personnels au sens de l'article 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.** Le paragraphe 1° de l'article 53 ainsi que le premier alinéa de l'article 59 de cette loi nous obligent à refuser de donner accès à ces renseignements. Par ailleurs, l'amalgame des renseignements recherchés n'a pas un caractère public conformément à l'article 57 de cette loi.

Études crédits 2013-2014
Demande de renseignements généraux

Demande # 15

Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2010-2011, 2011-2012 et 2012-2013 ainsi que les prévisions pour 2013-2014 (par établissement pour les réseaux de la santé et de l'éducation) :

J) L'ÉVOLUTION DES EFFECTIFS RÉGULIERS PAR CATÉGORIE D'EMPLOI (CADRES SUPÉRIEURS ET INTERMÉDIAIRES, PROFESSIONNELS, TECHNICIENS, PERSONNEL DE BUREAU, ETC.) ET PAR LEUR TERRITOIRE HABITUEL DE TRAVAIL (DIRECTION CENTRALE OU RÉGIONS)

ANNÉE 2010-2011 (MAMROT et Secrétariat à la région métropolitaine)

Catégories d'emploi	Bas St-Laurent	Saguenay-Lac-St-Jean	Capitale-Nationale	Mauricie	Estrie	Mtl	Outaouais	Abitibi-Témiscamingue	Côte-Nord	Nord-du-Québec	Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine	Chaudière-Appalaches	Lanau-dièrre	Laurentides	Montérégie	Centre-du-Québec	TOTAL
Membres d'organisme			6			6											12
Cadres	1	1	26	1	1	5	1	1	1	1	1	1	1	0	1	1	44
Professionnels	4	4	165	4	4	42	4	5	3	3	5	4	4	4	4	4	263
Techniciens et personnel de bureau	2	2	91	2	1	24	2	2	2	2	4	1	2	2	1	2	142
Ouvriers		1	2														3
Total	7	8	290	7	6	77	7	8	6	6	10	6	7	6	6	7	464

Études crédits 2013-2014
Demande de renseignements généraux

Demande # 15

Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2010-2011, 2011-2012 et 2012-2013 ainsi que les prévisions pour 2013-2014 (par établissement pour les réseaux de la santé et de l'éducation) :

L'ÉVOLUTION DES EFFECTIFS RÉGULIERS PAR CATÉGORIE D'EMPLOI ET PAR LEUR TERRITOIRE HABITUEL DE TRAVAIL (EFFECTIFS RÉGULIERS EN PLACE)

ANNÉE 2011-2012 (MAMROT et Secrétariat à la région métropolitaine)

Catégories d'emploi	Bas St-Laurent	Saguenay-Lac-St-Jean	Capitale-Nationale	Mauricie	Estrie	Mtl	Outaouais	Abitibi-Témiscamingue	Côte-Nord	Nord-du-Québec	Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine	Chaudière-Appalaches	Lanaudière	Laurentides	Montérégie	Centre-du-Québec	TOTAL
Membres d'organisme			5			6											11
Cadres	1	1	34	1	1	4	0	1	1	1	1	1	1	0	1	1	50
Professionnels	5	4	158	4	4	52	4	4	3	2	4	4	4	4	4	4	264
Techniciens et personnel de bureau	1	2	89	2	1	24	2	2	2	1	2	1	2	2	1	2	136
Ouvriers			2														2
Total	7	7	288	7	6	86	6	7	6	4	7	6	7	6	6	7	463

Études crédits 2013-2014
Demande de renseignements généraux

Demande # 15

Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2010-2011, 2011-2012 et 2012-2013 ainsi que les prévisions pour 2013-2014 (par établissement pour les réseaux de la santé et de l'éducation) :

L'ÉVOLUTION DES EFFECTIFS RÉGULIERS PAR CATÉGORIE D'EMPLOI ET PAR LEUR TERRITOIRE HABITUEL DE TRAVAIL (EFFECTIFS RÉGULIERS EN PLACE)

ANNÉE 2012-2013

Pour le Secrétariat à la région métropolitaine

Catégories d'emploi	Mtl
Cadres et administrateurs d'état	2
Professionnels	15
Techniciens et personnel de bureau	8
Ouvriers	-
Total	25

Ces données **excluent** les postes vacants

Données au 30 novembre 2012

Source d'information : SDE

Études crédits 2013-2014
Demande de renseignements généraux

Demande # 15

Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2010-2011, 2011-2012 et 2012-2013 ainsi que les prévisions pour 2013-2014 (par établissement pour les réseaux de la santé et de l'éducation) :

K) L'ÉVOLUTION DU NOMBRE D'EMPLOYÉS BÉNÉFICIAIRE D'UN TRAITEMENT ADDITIONNEL EN RAISON DE LA COMPLEXITÉ DE LA TÂCHE À ACCOMPLIR

POUR LE SECRÉTARIAT À LA MÉTROPOLE

ANNÉE	EMPLOYÉS
2010-2011	-
2011-2012	-
2012-2013	4

Données au 30 novembre 2012
SOURCE : Inventaire ministériel SDE

* La *Directive concernant la détermination du niveau de complexité des emplois d'ingénieurs et la gestion des emplois de complexité supérieure* est en vigueur depuis le 6 juillet 2011.

L) LE NOMBRE D'EMPLOYÉS BÉNÉFICIAIRE D'UN TRAITEMENT SUPÉRIEUR À CELUI NORMALEMENT PRÉVU POUR LA TÂCHE QU'ILS ONT ACCOMPLIE

4 employés du Secrétariat à la région métropolitaine bénéficient d'un traitement supérieur en raison, principalement, d'un horaire majoré.

Études crédits 2013-2014
Demande de renseignements généraux

Demande # 15

Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2010-2011, 2011-2012 et 2012-2013 ainsi que les prévisions pour 2013-2014 (par établissement pour les réseaux de la santé et de l'éducation) :

M) LE NOMBRE DE POSTES PAR CATÉGORIES D'EMPLOI ET PAR LEUR TERRITOIRE HABITUEL DE TRAVAIL (DIRECTION CENTRALE ET RÉGIONS)

Pour le Secrétariat à la région métropolitaine

Catégories d'emploi	Mtl
Cadres et administrateurs d'état	3
Professionnels	18
Techniciens et personnel de bureau	10
Ouvriers	-
Total	31

Données 30 novembre 2012

SOURCE : SDE liste des effectifs

Ces données concernent l'effectif régulier alloué par le Conseil du trésor et incluent les postes vacants

N) LE NIVEAU DES EFFECTIFS POUR CHACUNE DES CATÉGORIES D'EMPLOI POUR CHACUN DES CINQ PROCHAINS EXERCICES BUDGÉTAIRES

La réponse à cette question sera transmise par le Conseil du trésor et ce, pour tous les ministères et organismes.

Étude des crédits 2013-2014
Demande de renseignements généraux

Demande #16

Pour chaque ministère et organisme, et ce, par direction : a) Le nombre de départs à la retraite en 2012-2013 (PLQ : les indemnités de retraites qui seront versées); b) nombre de remplacements effectués en application du plus récent Plan de gestion des ressources humaines; c) nombre de départs à la retraite prévus pour 2013-2014 et 2014-2015 (PLQ : les indemnités de retraites qui seront versées); d) nombre de retraités de la fonction publique ou parapublique engagés pour un ou des contrats.

A) Nombre de départs à la retraite en 2012-2013 : Aucun

Indemnités de retraites : Aucune prime n'est versée lors du départ à la retraite

B) Nombre de remplacements effectués en application du plus récent Plan de gestion des ressources humaines : Tel que prévu au Plan de gestion des ressources humaines, 40 % des départs à la retraite sont remplacés.

C) Nombre de départs à la retraite prévus pour 2013-2014 : 2 départs

D) Nombre de retraités de la fonction publique ou parapublique engagés pour un ou des contrats : Aucun

Informations au 30 novembre 2012

Étude des crédits 2013-2014
Demande de renseignements généraux

Demande # 17

Liste des baux pour les espaces occupés par les ministères et organismes en indiquant pour chacun d'eux : l'emplacement de la location; le coût de la location; le coût de location au mètre carré; la superficie totale pour chaque local; la superficie totale réellement occupée; la superficie inoccupée; le propriétaire de l'espace loué; la durée du bail; les coûts d'aménagement ou de rénovation réalisés depuis le 1er avril 2012.

Le Secrétariat à la région métropolitaine n'a pas de baux. Il partage les locaux du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire au 800, Place Victoria à Montréal, loués auprès de la Société immobilière du Québec (SIQ).

Étude des crédits 2013-2014
Demande de renseignements généraux

Demande # 18

Coûts de déménagement, d'aménagement et travaux effectués dans les cabinets ministériels et dans leur bureau de circonscription du 1^{er} avril 2012 à ce jour.

Aucun coût.

Étude des crédits 2013-2014
Demande de renseignements généraux

Demande # 19

Liste du personnel de cabinet de chaque membre du Conseil des ministres durant l'année 2012-2013 en indiquant pour chaque individu : la date de l'entrée en fonction et la date de départ, le cas échéant; le titre de la fonction; l'adresse du port d'attache; le traitement annuel ou, selon le cas, les honoraires versés; la prime de départ versée, le cas échéant; la liste du personnel politique, incluant le personnel de soutien, qui fait partie de la fonction publique et de quelle masse salariale il relève; la description de tâches; le montant détaillé des salaires, des honoraires et des contrats donnés par le cabinet depuis le 1^{er} avril 2012; le nombre total d'employés au cabinet; la masse salariale total par cabinet pour les années 2007-2008, 2008-2009, 2009-2010, 2010-2011, 2011-2012 et 2012-2013; le nom des employés bénéficiant d'un traitement supérieur à celui normalement prévu pour la fonction occupée; s'il a ou non signé les directives du premier ministre intitulées *Directive sur la transparence et l'éthique relativement à l'exercice des fonctions du personnel des cabinets de ministre* et *Directive concernant les règles applicables lors de la cessation d'exercice de certaines fonctions pour l'État*.

L'information demandée relève du ministère du Conseil exécutif.

Étude des crédits 2013-2014
Demande de renseignements généraux

Demande # 20

Liste des sommes d'argent versées en 2012-2013 à même le budget discrétionnaire du ministre et du ministère, en indiquant : le nom de l'organisme ou de la personne concerné; la circonscription électorale; le montant attribué; le détail du projet visé et le but poursuivi par l'organisme; la date de la fin de l'assignation, s'il y a lieu.

L'information demandée relève du ministère du Conseil exécutif.

Étude des crédits 2013-2014
Demande de renseignements généraux

Demande # 21

Liste du personnel en disponibilité par catégories d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) en indiquant : le poste initial; le salaire; le poste actuel, s'il y a lieu; la date de la mise en disponibilité; la prévision 2013-2014.

La réponse à cette question sera transmise par le Conseil du trésor, et ce, pour tous les ministères et organismes.

Étude des crédits 2013-2014
Demande de renseignements généraux

Demande # 22

Pour chaque ministère et organisme, le nombre d'occasionnels mis à pied par catégories d'âge en 2012-2013.

Cette question ne semble pas pertinente à l'exercice de l'étude des crédits.

Étude des crédits 2013-2014
Demande de renseignements généraux

Demande # 23

Nombre de fonctionnaires et/ou ETC affectés au Plan Nord, pour chaque ministère et organisme, incluant le cas échéant la Banque de développement économique du Québec, pour les années 2011-2012, 2012-2013 et les prévisions 2013-2014.

Cette question ne semble pas pertinente à l'exercice de l'étude des crédits.

Étude des crédits 2013-2014
Demande de renseignements généraux

Demande # 24

Liste du personnel hors structure, par catégories d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) en indiquant : le nom de la personne; le poste occupé; le salaire de base et les bonis, le cas échéant; l'assignation initiale; la date de l'assignation hors structure; la date de la fin de l'assignation, s'il y a lieu.

Le Secrétariat à la région métropolitaine n'a aucun personnel hors structure.

Étude des crédits 2013-2014
Demande de renseignements généraux

Demande # 25

Liste du personnel rémunéré par le ministère et affecté à d'autres organismes publics, parapublics, parapublics non gouvernementaux et autres, en indiquant : le nom de la personne; le poste occupé; le salaire de base et additionnel (s'il y a lieu); l'assignation initiale; la date de l'assignation hors structure; la date de la fin de l'assignation (s'il y a lieu).

Le Secrétariat à la région métropolitaine n'a pas de personnel rémunéré et affecté à d'autres organismes publics, parapublics, parapublics non gouvernementaux et autres.

MÉTROPOLE
Étude des crédits 2013-2014
Demande de renseignements généraux

Demande # 26	Liste de tous les abonnements du cabinet, du ministère et organismes publics ainsi que le coût de chacun : les clubs privés ou autres; les billets de saison, les loges; aux journaux, revues mensuelles, publications papier et en format électronique etc.; sites spécialisés de recherche sur Internet (Eureka etc.)
--------------	---

Abonnements	Quantité	Coût total
Code des municipalités : lois et annotations jurisprudentielles	1	271,00 \$
Droit municipal : principes généraux et contentieux	1	449,00 \$
Loi sur l'aménagement et l'urbanisme annotée	15	1 648,50 \$

Rapport des abonnements du Ministère des Affaires municipales et des Régions

C.R.	Nom de l'abonnement	Nom du fournisseur	Nom de l'abonné	Période	Montant	Mode de paiement	Date de paiement	No. De B.C.
4262	Code des muni, lois et annotations	Publications CCH	Claire Lafond	Juin 2012 à Janvier 2013	271,00 \$	Chèque	2012-06-04	
4262	Droit municipal: principe général	Publications CCH	Claire Lafond	Juin 2012 à Juin 2013 interne	449,00 \$	Chèque	2012-05-23	
4262	Loi aménagement urbanisme an	Éditions Yvon Blais	Claire Lafond	Mise à jour no. 30	109,90 \$	Chèque	2012-11-12	

Étude des crédits 2013-2014
Demande de renseignements généraux

Demande # 27

Pour chaque site Internet du ministère ou de l'organisme public (incluant les événements ponctuels), fournir, et ce depuis l'existence du site : le nom du site Web; le nom de la firme ou du professionnel ayant conçu le site; les coûts de construction du site; les coûts d'hébergement, d'entretien et de mise à jour; les coûts de modernisation ou de refonte (en spécifiant combien de fois le site a été refait et les raisons du changement); la fréquence journalière, hebdomadaire et mensuelle des visites (nombre de « hits »); la fréquence moyenne de mise à jour.

L'information demandée relève du ministère du Conseil exécutif.

Étude des crédits 2013-2014
Demande de renseignements généraux

Demande # 28

Nominations, depuis le 1^{er} avril 2012, de mandataires, émissaires, négociateurs, médiateurs, commissaires, experts, enquêteurs ou autres : la liste; les mandats; les contrats octroyés pour chaque mandat; le résultat du travail effectué; les échéances prévues; les sommes impliquées.

Aucune

Étude des crédits 2013-2014
Demande de renseignements généraux

Demande # 29

Pour 2012-2013, les dépenses effectuées par ministère pour les visites et rencontres ministérielles et sous ministérielles dans les régions du Québec, en ventilant pour chacune des régions.

Aucune

Étude des crédits 2013-2014
Demande de renseignements généraux

Demande # 30

Pour chaque ministère et organisme, concernant les demandes d'accès à l'information en 2010-2011, 2011-2012 et 2012-2013 : les coûts reliés au traitement et réponses aux demandes d'accès; le nombre total de demandes reçues; le nombre total de demandes rejetées; le nombre de demandes ayant été traitées dans un délai de 20 jours; le nombre de demandes ayant été traitées dans un délai de 30 jours; nombre de demandes ayant été traitées hors délai.

L'information concernant les demandes d'accès à l'information sera présentée au rapport annuel 2012-2013 des ministères et organismes gouvernementaux.

Étude des crédits 2013-2014
Demande de renseignements généraux

Demande # 31

La liste de toutes les activités confiées à chaque adjoint parlementaire des membres du Conseil des ministres depuis le 31 août 2012 : le coût (déplacements, etc.); le nombre de ressources affectées; le nombre de rencontres; le nombre d'ETC affecté à chaque mandat en indiquant leur fonction et leur titre.

La réponse à cette question pourrait se retrouver aux questions 3 et 4.

Étude des crédits 2013-2014
Demande de renseignements généraux

Demande # 32

La liste des ententes et leur nature, signées depuis le 31 août 2012 entre le ministère ou l'organisme et le gouvernement fédéral et/ou d'autres provinces canadiennes, dont la signature a été permise à la suite d'une autorisation obtenue en vertu des articles 3.11, 3.12 ou 3.12.1 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif ou d'une exclusion obtenue en vertu du premier alinéa de l'article 3.13 de cette même loi.

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat des Affaires intergouvernementales canadiennes, et ce, pour tous les ministères et organismes.

Étude des crédits 2013-2014
Demande de renseignements généraux

Demande # 33

Le détail des crédits périmés et des gels de crédits pour chaque ministère et organisme par année budgétaire, depuis le 31 août 2012 et les prévisions pour 2013-2014

La réponse à cette question sera transmise par le Conseil du trésor pour tous les ministères et organismes.

Étude des crédits 2013-2014
Demande de renseignements généraux

Demande #34

Tel que prévu dans la Politique de financement des services publics, l'inventaire complet des services que le ministère et des organismes gouvernementaux qui relèvent du ministère offrent aux citoyens et les tarifs qu'ils exigent. Le coût unitaire de chacun de ceux-ci. La liste de tous les revenus autonomes (tarifs, permis, droits, redevances, etc.) du ministère et des organismes gouvernementaux qui relèvent du ministère pour les trois dernières années et les projections pour l'année 2013-2014.

L'information concernant la Politique de financement des services publics sera présentée au rapport annuel 2012-2013 des ministères et organismes gouvernementaux.

Étude des crédits 2013-2014
Demande de renseignements généraux

Demande # 35

Pour chaque ministère et organisme, une copie du plan de réduction des dépenses de fonctionnement depuis le 31 août 2012 et prévisions 2013-2014

La réponse à cette question sera transmise par le Conseil du trésor pour tous les ministères et organismes.

Étude des crédits 2013-2014
Demande de renseignements généraux

Demande # 36

Pour chaque ministère et organisme, les sommes reçues en 2012-2013 ainsi que les prévisions pour 2013-2014 et 2014-2015 en provenance du gouvernement fédéral ou d'un autre gouvernement. Indiquer de façon ventilée pour chacun des programmes, ententes ou autres les sommes reçues, la ou les dates des versements et à quelles fins elles ont été consacrées par le ministère ou l'organisme.

Aucune somme n'a été reçue en provenance du gouvernement fédéral ou d'un autre gouvernement au Secrétariat à la région métropolitaine.

Étude des crédits 2013-2014
Demande de renseignements généraux

Demande # 37

Pour chaque ministère et organisme public, la liste des ententes signées depuis le 1^{er} avril 2004 avec une ou des Conférences régionales des élus en indiquant : la nature de l'entente; les sommes associées; la ou les dates de versements; la façon dont ces sommes sont dépensées.

Conférence régionale des élus	Nombre d'ententes spécifiques signées par toutes les parties en 2012-2013 (en date du 30 novembre 2012)	Précisions
06 - Montréal	1	Voir annexe A (p. 1 à 5)
13 - Laval	1	Voir annexe A (p. 5 à 9)
16 - Longueuil	1	Voir annexe A (p. 9 à 10)

ANNEXE A

ENTENTES SIGNÉES 2012-2013 AU 30 NOVEMBRE 2012

06-MONTRÉAL

1) Entente spécifique portant sur la persévérance scolaire et la valorisation de l'éducation dans la région de Montréal, 2010-2013

2. OBJET DE L'ENTENTE

La présente entente a pour objet la mise en commun de ressources financières destinées à la réalisation d'actions concertées visant le développement de projets et activités, dans la région de Montréal, en persévérance scolaire et valorisation de l'éducation dans le respect des mesures, programmes et normes de gestion applicables aux **PARTIES** concernées. Elle détermine le rôle et les responsabilités des **PARTIES**.

3. OBJECTIFS DE L'ENTENTE

Les **PARTIES** conviennent, dans le respect de leur mandat respectif et dans l'optique de contribuer à long terme au plein développement social, économique et culturel de la région de Montréal et de ses habitants, de travailler en étroite collaboration à l'atteinte de deux grands objectifs :

- favoriser la persévérance scolaire et la réussite éducative des jeunes Montréalaises et Montréalais;
- promouvoir le développement d'une culture régionale de valorisation de l'éducation.

3.1 OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

LES **PARTIES** CONVIENNENT DE POURSUIVRE, PAR LEUR ACTION, LES VISÉES SUIVANTES :

- 3.1.1 réduire l'incidence du phénomène de décrochage scolaire qui touche, dans la région de Montréal, plus d'un garçon sur trois et une fille sur quatre;
- 3.1.2 augmenter de manière durable le nombre de jeunes Montréalaises et Montréalais qui obtiennent un premier diplôme ou une première qualification;
- 3.1.3 positionner publiquement l'éducation comme un enjeu majeur du développement de la région de Montréal et de sa population;
- 3.1.4 renforcer la concertation, le partenariat et la solidarité intra et interordres dans une visée de continuum de formation et de réussite éducative globale;
- 3.1.5 renforcer la cohérence et la complémentarité de toutes les interventions menées en faveur de la réussite et la de la persévérance scolaires dans une perspective de gestion par résultats;
- 3.1.6 renforcer la concertation, le partenariat et la solidarité entre les partenaires signataires de la présente entente afin de favoriser l'émergence d'initiatives intersectorielles favorisant la persévérance scolaire des jeunes Montréalais;
- 3.1.7 mettre en valeur la diversité, la qualité et l'innovation dont la région de Montréal fait preuve en matière d'éducation et de soutien à l'apprentissage;
- 3.1.8 dégager les tendances et enjeux éducationnels auxquels la région de Montréal aura à faire face dans l'avenir;
- 3.1.9 renforcer le sentiment de responsabilité collective à l'égard de la réussite éducative de tous et toutes, et ce, à l'ensemble des niveaux et filières de formation.

6. ENGAGEMENTS GÉNÉRAUX DES PARTIES

6.1 Les **PARTIES** s'engagent à mettre en place un comité de gestion de l'entente et à y désigner un représentant, à respecter le rôle et à collaborer aux travaux du comité. La composition et le rôle de ce comité sont détaillés à l'article 10.

6.2 Les **PARTIES** conviennent de désigner la **CRÉ** comme coordonnateur du comité de gestion et lui confier le suivi administratif et financier des sommes qui lui seront versées à ce titre dans le cadre de la présente entente.

6.3 Chacune des **PARTIES** s'engage à contribuer à la mobilisation régionale en lien avec les objectifs de la présente entente.

7. ENGAGEMENTS SPÉCIFIQUES DES PARTIES

7.1 Engagements du MELS

7.1.1 S'assurer, dans une perspective d'optimisation des ressources et en concertation avec les autres partenaires signataires de l'entente, de la complémentarité et de la cohérence des actions qui seront financées dans le cadre de la présente entente avec les projets qui seront financés dans le cadre de l'entente de 1 500 000 \$, sur trois ans, signée entre le **MELS** et le **RRM** et portant sur le financement de projets communautaires ciblant les jeunes à risque au secondaire dans les quartiers les plus défavorisés de Montréal.

7.1.2 Poursuivre la mise en œuvre des voies de réussite décrites dans la stratégie d'action ministérielle « *L'école j'y tiens* » et qui visent à atteindre l'objectif de 80 % de taux de diplomation ou de qualification chez les élèves de moins de 20 ans.

7.1.3 Désigner un représentant au comité de gestion de l'entente.

7.2 Engagements du MAMROT

7.2.1 Assurer la collaboration des partenaires gouvernementaux dans la réalisation de l'entente.

7.2.2 Informer la Conférence administrative régionale (CAR) de Montréal des travaux en lien avec la mise en œuvre de l'entente.

7.2.3 Désigner un représentant sur le comité de gestion de l'entente.

7.3 Engagements du MICC

7.3.1 Déployer le programme Valorisation jeunesse.

7.3.2 Collaborer avec le **MELS** pour tenir à jour un portrait de la persévérance scolaire chez la population immigrante à Montréal.

7.3.3 Acquérir une meilleure connaissance de la particularité de la situation et des difficultés rencontrées par les personnes immigrantes dans la persévérance scolaire à Montréal.

7.3.4 Affecter, pour la réalisation de l'article 4.2, un montant annuel de 40 000 \$, pour la deuxième et la troisième année de l'entente, soit 2011-2012 et 2012-2013.

7.3.5 Désigner un représentant sur le comité de gestion de l'entente.

7.4 Engagements du MFA

7.4.1 Contribuer à la mise en œuvre de la présente entente en mettant à la disposition de la **CRÉ** une somme de 48 000 \$ afin de soutenir la réalisation de projets concertés en prévention du décrochage auprès des enfants 0-5 ans dans les secteurs ciblés du plan d'action de **RRM**. Les projets soutenus devront s'adresser aux familles d'enfants 0-5 ans et les activités devront s'inscrire dans la mission du **MFA**. Les projets devront avoir comme objectif de mieux préparer les enfants à l'entrée à l'école. La Direction régionale de Montréal devra être associée aux choix des projets financés.

7.4.2 Désigner un représentant sur le comité de gestion de l'entente.

7.5 Engagements d'Emploi-Québec

7.5.1 Verser, sous réserve de l'adoption par l'Assemblée nationale du Québec des crédits nécessaires, de leur disponibilité ainsi que dans le respect de ses mesures, programmes, politiques et normes de gestion, par l'intermédiaire du Conseil régional des partenaires du marché du travail de Montréal (CRPMT), afin de soutenir financièrement la mise en œuvre de projets pour un montant total de 100 000 \$ pour l'année 2011-2012, et ce, tel qu'indiqué au tableau des contributions financières et selon les modalités définies à l'article 9. Toutefois, un montant non déterminé pourra être déposé pour l'année 2012-2013 sous réserve de la disponibilité de crédits.

7.5.2 Ce support financier est conditionnel à la réalisation d'activités dans le cadre des mesures d'**Emploi-Québec** financées par le Fonds de développement du marché du travail (FDMT), telles et selon les normes de gestion de ce fonds.

- 7.5.3 Participer aux activités de développement par l'entremise de son expertise en matière d'information sur le marché du travail à la mise en place d'une *Cité des métiers* inspirée du modèle français.
- 7.5.4 Faire état du suivi de l'entente auprès du CRPMT.
- 7.5.5 Désigner un représentant sur le comité de gestion de l'entente.

7.6 Engagements de la **CRÉ**

- 7.6.1 Affecter, à même le Fonds de développement régional (FDR), un montant de 70 000 \$ pour la première année de l'entente, soit 2010-2011 : 60 000 \$ versés au **RRM** pour la réalisation de son plan d'action et 10 000 \$ consacrés à la réalisation d'études dans le cadre du projet de *Cité des métiers*.
- 7.6.2 Affecter, sous réserve de la disponibilité des crédits, un montant annuel de 100 000 \$ pour les années 2011-2012 et 2012-2013.
- 7.6.3 Assurer la coordination du comité de gestion, en assumant les tâches décrites à l'article 6.2, ainsi que la mise en œuvre de l'entente.
- 7.6.4 Agir comme fiduciaire de l'entente et voir, par conséquent, à la saine gestion administrative et budgétaire des fonds dévolus par les partenaires financiers de la présente entente ainsi qu'aux projets inhérents.

La **CRÉ**, avec la collaboration du **FJÎM**, gestionnaire du Fonds régional d'investissement jeunesse pour la région de Montréal, s'engage à :

- 7.6.5 affecter, à même le Fonds régional d'investissement jeunesse (FRIJ), un montant de 300 000 \$ pour le financement de projets s'adressant aux jeunes de 12 à 30 ans selon le principe du Par et Pour les jeunes avec une attention particulière au niveau du rattachement scolaire, de la reconnaissance de l'engagement des jeunes et de la conciliation études, travail, vie;
- 7.6.6 assurer la participation d'un représentant du **FJÎM** au comité de gestion de l'entente.

7.7 Engagements de la **CSDM**

- 7.7.1 Verser au **RRM**, afin de réaliser ses objectifs de mobiliser les partenaires régionaux et de développer des actions permettant d'accroître la persévérance, la réussite et le rattachement scolaire des jeunes de la région de Montréal, un montant de 100 000 \$ pour la première année où l'entente est en vigueur, soit 2010-2011, et sous réserve de la disponibilité des crédits, un montant annuel de 100 000 \$ pour les années 2011-2012 et 2012-2013.
- 7.7.2 Désigner un représentant sur le comité de gestion de l'entente.

7.8 Engagements de la **CSEM**

- 7.8.1 Verser au **RRM**, afin de réaliser ses objectifs de mobiliser les partenaires régionaux et de développer des actions permettant d'accroître la persévérance, la réussite et le rattachement scolaire des jeunes de la région de Montréal, un montant de 100 000 \$ pour la première année où l'entente est en vigueur, soit 2010-2011, et sous réserve de la disponibilité des crédits, un montant annuel de 100 000 \$ pour les années 2011-2012 et 2012-2013.
- 7.8.2 Désigner un représentant sur le comité de gestion de l'entente.

7.9 Engagements de la **CSLBP**

- 7.9.1 Verser au **RRM**, afin de réaliser ses objectifs de mobiliser les partenaires régionaux et de développer des actions permettant d'accroître la persévérance, la réussite et le rattachement scolaire des jeunes de la région de Montréal, un montant de 100 000 \$ pour la première année où l'entente est en vigueur, soit 2010-2011, et sous réserve de la disponibilité des crédits, un montant annuel de 100 000 \$ pour les années 2011-2012 et 2012-2013.
- 7.9.2 Désigner un représentant sur le comité de gestion de l'entente.

7.10 Engagements de la **CSMB**

- 7.10.1 Verser au **RRM**, afin de réaliser ses objectifs de mobiliser les partenaires régionaux et de développer des actions permettant d'accroître la persévérance, la réussite et le rattachement scolaire des jeunes de la région de Montréal, un montant de 100 000 \$ pour la première

année où l'entente est en vigueur, soit 2010-2011, et sous réserve de la disponibilité des crédits, un montant annuel de 100 000 \$ pour les années 2011-2012 et 2012-2013.

7.10.2 Désigner un représentant sur le comité de gestion de l'entente.

7.11 Engagements de la **CSPI**

7.11.1 Verser au **RRM**, afin de réaliser ses objectifs de mobiliser les partenaires régionaux et de développer des actions permettant d'accroître la persévérance, la réussite et le raccrochage scolaire des jeunes de la région de Montréal, un montant de 100 000 \$ pour la première année où l'entente est en vigueur, soit 2010-2011, et sous réserve de la disponibilité des crédits, un montant annuel de 100 000 \$ pour les années 2011-2012 et 2012-2013.

7.11.2 Désigner un représentant sur le comité de gestion de l'entente.

7.12 Engagements de l'**ASSSM**

7.12.1 Verser au **RRM** une contribution financière de 10 000 \$ pour la première année où l'entente est en vigueur, soit 2010-2011, et sous réserve de la disponibilité des crédits, un montant annuel de 10 000 \$ pour les années 2011-2012 et 2012-2013, afin de soutenir la création d'un mécanisme de documentation et d'évaluation régional capable de rendre compte de l'évolution de la réalité des enjeux proprement montréalais en matière de persévérance scolaire.

7.12.2 Contribuer, sous réserve des disponibilités financières, à la mise en œuvre de la présente entente en mettant à la disposition de la **CRÉ** une somme de 50 000 \$ pour l'année 2010-2011, une somme de 100 000 \$ pour l'année 2011-2012 et une somme de 100 000 \$ pour l'année 2012-2013, afin de soutenir la mise en place d'une *Cité des métiers* inspirée du modèle français et vouée à la promotion et à l'exploration des métiers et professions ainsi qu'à l'accompagnement des clientèles vers les formations professionnelles et techniques y étant reliées.

7.12.3 Désigner un représentant sur le comité de gestion de l'entente.

7.13 Engagements de la **VILLE**

7.13.1 Sous réserve de la disponibilité des crédits, verser au **RRM**, afin de réaliser ses objectifs de mobiliser les partenaires régionaux et de développer des actions permettant d'accroître la persévérance, la réussite et le raccrochage scolaire des jeunes de la région de Montréal, un montant annuel de 15 000 \$ pour les périodes 2011-2012 et 2012-2013. Un montant de 15 000 \$ pour la période 2010-2011 a déjà été versé.

7.13.1 Sous réserve de la disponibilité des crédits, verser au **RRM** pour la réalisation du projet « *Espace Ados* », un montant annuel de 50 000 \$ pour les années 2011-2012 et 2012-2013. Un montant de 50 000 \$ pour la période 2010-2011 a déjà été versé.

7.13.2 Sous réserve de la disponibilité des crédits, investir, en collaboration et en complémentarité des actions menées par le **RRM**, dans la maintenance et la médiation d'un portail web jeunesse des bibliothèques publiques de la **VILLE** qui permettra, entre autres, la promotion de la lecture et de diverses activités culturelles, de soutenir les jeunes dans leurs devoirs ainsi que d'outiller les parents et intervenants à l'éveil à la lecture et sous réserve de la disponibilité des crédits, un montant annuel de 162 000 \$ pour les années 2011-2012 et 2012-2013. Un montant de 162 000 \$ pour la période 2010-2011 a déjà été investi.

7.13.3 Désigner un représentant sur le comité de gestion de l'entente.

7.14 Engagements de **R²**

7.14.1 Contribuer, en respect de l'entente de partenariat entre le gouvernement du Québec et la Fondation Lucie et André Chagnon, à la mise en œuvre d'un plan stratégique régional/local concerté par le **RRM** en mettant à sa disposition une enveloppe annuelle cible de 1 500 000 \$ jusqu'à concurrence d'une contribution maximale, au terme de la présente entente, de 4 500 000 \$. L'enveloppe cible sera attribuée partiellement ou totalement à la suite de l'acceptation par le conseil d'administration de **R²** de demandes annuelles de soutien et sous réserve du respect des critères d'attribution énoncés dans la plateforme de financement de **R²**.

7.14.2 Désigner un représentant sur le comité de gestion de l'entente.

7.15 Engagements de **RRM**

7.15.1 Assurer la réalisation et l'atteinte des objectifs de l'entente.

7.15.2 Administrer les sommes qui lui sont versées en vertu de la présente entente selon les recommandations du comité de gestion et dans le respect des mesures, programmes, et normes applicables.

7.15.3 Désigner un représentant sur le comité de gestion de l'entente.

9. TABLEAU SYNTHÈSE DES CONTRIBUTIONS

	2010-2011	2011-2012	2012-2013	TOTAUX
MELS*	500 000 \$	500 000 \$	500 000 \$	1 500 000 \$
MICC	0 \$	40 000 \$	40 000 \$	80 000 \$
MFA	48 000 \$	0 \$	0 \$	48 000 \$
Emploi-Québec	0 \$	100 000 \$	À confirmer \$	100 000 \$
CRÉ				
- FDR	70 000 \$	100 000 \$	100 000 \$	270 000 \$
- FRIJ	100 000 \$	100 000 \$	100 000 \$	300 000 \$
CSDM	100 000 \$	100 000 \$	100 000 \$	300 000 \$
CSEM	100 000 \$	100 000 \$	100 000 \$	300 000 \$
CSLBP	100 000 \$	100 000 \$	100 000 \$	300 000 \$
CSMB	100 000 \$	100 000 \$	100 000 \$	300 000 \$
CSPI	100 000 \$	100 000 \$	100 000 \$	300 000 \$
ASSSM	60 000 \$	110 000 \$	110 000 \$	280 000 \$
VILLE	227 000 \$	227 000 \$	227 000 \$	681 000 \$
R²	1 500 000 \$	1 500 000 \$	1 500 000 \$	4 500 000 \$
TOTAUX	3 005 000 \$	3 177 000 \$	3 077 000 \$	9 259 000 \$

* LA SOMME DE 1 500 000 \$ CORRESPOND À LA SOMME DÉJÀ ENGAGÉE PAR LE **MELS** DANS LE CADRE D'UNE ENTENTE CONCLUE ANTÉRIEUREMENT AVEC **RRM**.

12. DURÉE DE L'ENTENTE

La présente entente entre en vigueur au moment de sa signature par les **PARTIES** et prend fin le 31 mars 2013. Elle restera néanmoins en vigueur jusqu'à la date où les obligations des **PARTIES** seront complétées à l'égard des actions retenues et n'est pas sujette à reconduction tacite.

13- LAVAL

1) ENTENTE SPÉCIFIQUE SUR L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES DANS LA RÉGION DE LAVAL 2011-2015

1. OBJET DE L'ENTENTE

La présente entente a pour objet de définir les modalités de la participation de chacune des parties à l'égard de la réalisation de projets et d'initiatives visant à promouvoir la mise en œuvre régionale du plan d'action gouvernemental en matière d'égalité entre les femmes et les hommes sur le territoire de Laval. Les **PARTIES** conviennent que leur participation demeure assujettie au respect des mesures, programmes et normes de gestion qui leur sont applicables.

2. OBJECTIFS DE L'ENTENTE

Les objectifs poursuivis par cette entente sont de :

- promouvoir des modèles et des comportements égalitaires;
- favoriser l'égalité économique entre les femmes et les hommes;
- favoriser une meilleure conciliation des responsabilités familiales et professionnelles ou scolaires;
- promouvoir des approches en santé adaptées aux spécificités des femmes;

- agir pour le respect de l'intégrité des femmes et leur sécurité dans tous les milieux de vie;
- favoriser une plus grande participation des femmes aux instances décisionnelles;
- favoriser le déploiement régional de l'analyse différenciée selon les sexes (ADS).

3. ENGAGEMENTS DES PARTIES

Dans le respect de leurs mandats et politiques respectives, les **PARTIES** s'engagent à :

- participer à la réalisation des objectifs de l'entente;
- prendre part aux activités du comité de gestion et à collaborer, au besoin, à toute autre activité découlant de l'entente;
- déléguer un représentant au comité de gestion de l'entente et à tout autre comité ad hoc le cas échéant.

4. ENGAGEMENTS SPÉCIFIQUES DES PARTIES

1. *Engagements du MCCCCF*

4.1 Le **MCCCCF** s'engage à :

Dans le cadre du programme de soutien financier à des initiatives de partenariat *Égalité entre les femmes et les hommes* et sous réserve de la disponibilité des crédits, contribuer à la mise en œuvre de la présente entente en y affectant une somme de 129 000 \$ répartie sur quatre années financières gouvernementales, somme qui sera versée à la **CRÉ** de la façon suivante :

- un montant de 26 000 \$ au cours de l'année financière 2011-2012;
- un montant de 29 000 \$ au cours de l'année financière 2012-2013;
- un montant de 37 000 \$ au cours de l'année financière 2013-2014;
- un montant de 37 000 \$ au cours de l'année financière 2014-2015.

Pour la première année, les sommes accordées par le **MCCCCF** seront versées à la **CRÉ** dans les meilleurs délais suivant la signature de l'entente.

Pour les trois années subséquentes, les sommes seront versées suite au dépôt et à l'adoption des rapports bilan requis de chacune des années financières.

2. *Engagements de la CRÉ*

4.2 La **CRÉ** s'engage à :

- contribuer à la mise en œuvre de l'entente en y affectant un montant total de 99 000 \$ pour une période de 4 ans provenant du Fonds de développement régional (FDR), conditionnellement à la disponibilité des crédits et conformément aux règles et aux normes applicables à ce fonds.
- prendre connaissance des recommandations du comité de gestion et décider, en conformité avec ses règles de gestion, quels sont les projets qui pourront bénéficier de l'aide financière provenant du FDR;
- administrer les sommes qui lui sont versées par les autres parties en vertu de la présente entente selon les recommandations du comité de gestion et dans le respect des mesures, programmes et normes applicables;
- effectuer les déboursés directement auprès des organismes bénéficiaires selon le plan de financement établi;
- assumer la coordination du comité de gestion;
- tenir à jour une comptabilité distincte et spécifique relative à l'ensemble des dépenses de l'entente et remettre les rapports au comité de gestion;

- déposer chaque année aux membres du comité de gestion, un bilan des activités réalisées de même qu'un rapport d'utilisation des sommes qui lui ont été versées permettant de vérifier que ces sommes ont été affectées aux fins auxquelles elles étaient destinées;
- à partir du cadre d'évaluation approuvé par le comité de gestion, produire, au terme de l'application de l'entente, un bilan quantitatif et qualitatif portant sur l'atteinte des objectifs de l'entente;
- s'assurer que les organismes bénéficiaires utilisent et affectent les montants reçus, exclusivement aux fins de la réalisation des actions prévues à la présente entente et obtenir de ces organismes un rapport financier sur l'utilisation des subventions;
- percevoir des organismes bénéficiaires tous montants utilisés à des fins autres que celles prévues à la présente entente.

La **CRÉ**, avec la collaboration du **FORUM**, gestionnaire du Fonds régional d'investissement jeunesse (FRIJ), s'engage à :

- contribuer à la mise en œuvre de l'entente en y affectant un montant total de 30 000 \$ pour une période de 4 ans provenant du Fonds régional d'investissement jeunesse (FRIJ), conditionnellement à la disponibilité des crédits et conformément aux règles et aux normes applicables à ce fonds.
- assurer la participation d'un représentant du **FORUM** au comité de gestion de l'Entente.

Engagement de la VILLE

4.3 La **VILLE** s'engage à :

- verser à la **CRÉ** un montant de 28 000 \$ réparti à raison de 7 000 \$ par année de l'Entente;

Engagements d'EMPLOI QUÉBEC

4.4 **EMPLOI QUÉBEC** s'engage à :

Sous réserve de l'adoption par l'Assemblée nationale du Québec des crédits nécessaires et de leur disponibilité ainsi que dans le respect de ses mesures, programmes, politiques, normes de gestion et modalités d'application :

Contribuer à la mise en œuvre de la présente entente en y affectant une somme de 60 000\$ répartie sur trois années financières gouvernementales et ce, de la façon suivante :

- un montant de 20 000 \$ au cours de l'année financière 2012-2013;
- un montant de 20 000 \$ au cours de l'année financière 2013-2014;
- un montant de 20 000 \$ au cours de l'année financière 2014-2015.

Verser sa contribution conditionnellement à la réalisation d'activités ou de projets susceptibles de contribuer aux objectifs et au plan de travail annuel, et ce, dans le cadre des mesures d'« EMPLOI-QUÉBEC » financées par le Fonds de développement du marché du travail (FDMT) et selon les normes de gestion de ce fonds.

Engagements du MFA

4.5 Le **MFA** s'engage à :

Contribuer à la mise en œuvre de l'entente en y affectant un montant total de 28 000 \$ pour une période de 4 ans conditionnellement à la disponibilité des crédits et conformément à l'orientation visant une meilleure conciliation des responsabilités familiales et professionnelles ou scolaires, somme qui sera versée à la **CRÉ** de la façon suivante :

- un montant de 7 000 \$ au cours de l'année financière 2011-2012;
- un montant de 7 000 \$ au cours de l'année financière 2012-2013;

- un montant de 7 000 \$ au cours de l'année financière 2013-2014;
- un montant de 7 000 \$ au cours de l'année financière 2014-2015.

Pour la première année, les sommes accordées par le **MFA** seront versées à la **CRÉ** dans les meilleurs délais suivant la signature de l'entente.

Pour les trois années subséquentes, les sommes seront versées suite au dépôt et à l'adoption des rapports bilan requis de chacune des années financières.

Engagements du MELS

4.6 Le **MELS** s'engage à :

4.6.1 Sous réserve des crédits disponibles et de l'approbation, par le Conseil du trésor, des règles budgétaires annuelles pour le financement des commissions scolaires et des cégeps, contribuer à la mise en œuvre de la présente entente en réservant une somme maximale de 30 000 \$, pour la durée de la présente entente, pour le financement de projets présentés par les commissions scolaires et les cégeps. Cette somme sera répartie de la façon suivante :

- un montant de 10 000 \$ au cours de l'année financière 2012-2013;
- un montant de 10 000 \$ au cours de l'année financière 2013-2014;
- un montant de 10 000 \$ au cours de l'année financière 2014-2015.

4.6.2 Verser sa contribution aux établissements scolaires conditionnellement à la réalisation d'activités ou de projets susceptibles de contribuer aux objectifs visés et ce, dans le cadre des mesures financées par le MELS.

Engagement du CLD

4.7 Le **CLD** s'engage à :

- verser à la **CRÉ** un montant de 28 000 \$ réparti à raison de 7 000 \$ par année de l'Entente.

Engagement de l'AGENCE

4.8 L'**AGENCE** s'engage à :

- verser à la **CRÉ** un montant de 28 000 \$ réparti à raison de 7 000 \$ par année de l'Entente;

Engagements du MAMROT

4.9 Le **MAMROT** s'engage à :

- favoriser la collaboration et la concertation des parties pour la mise en œuvre de l'entente;
- assurer, au besoin, la coordination et l'harmonisation interministérielle requise pour la mise en œuvre de l'entente dans une perspective de respect des orientations gouvernementales en matière de développement local et régional;
- être dépositaire de l'entente spécifique.

Engagement de la TCLCF

4.10 La **TCLCF** s'engage à :

- contribuer à la mise en œuvre de l'Entente en offrant son expertise en matière de condition féminine à Laval;

6. TABLEAU SYNTHÈSE DES CONTRIBUTIONS

Les parties conviennent du plan de financement suivant :

	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	Total
MCCCF	\$ 26 000	\$ 29 000	\$ 37 000	\$ 37 000	\$ 129 000
CRÉ					
- FDR	\$ 24 750	\$ 24 750	\$ 24 750	\$ 24 750	\$ 99 000
- FRIJ	\$ 7 500	\$ 7 500	\$ 7 500	\$ 7 500	\$ 30 000
CLD	\$ 7 000	\$ 7 000	\$ 7 000	\$ 7 000	\$ 28 000
AGENCE	\$ 7 000	\$ 7 000	\$ 7 000	\$ 7 000	\$ 28 000
MFA	\$ 7 000	\$ 7 000	\$ 7 000	\$ 7 000	\$ 28 000
MELS		\$ 10 000	\$ 10 000	\$ 10 000	\$ 30 000
EMPLOI QUÉBEC		\$ 20 000	\$ 20 000	\$ 20 000	\$ 60 000
VILLE	\$ 7 000	\$ 7 000	\$ 7 000	\$ 7 000	\$ 28 000
Total	\$ 86 250	\$ 119 250	\$ 127 250	\$ 127 250	\$ 460 000

8. DURÉE DE L'ENTENTE

La présente entente entre en vigueur au moment de sa signature par les PARTIES et prend fin le 31 mars 2015 ou, à l'exception des sommes d'argent provenant du FDMT, à la date où son objet et les obligations qui y sont prévus auront été réalisés.

À l'expiration de la présente entente la **CRÉ** doit rembourser tout montant non utilisé de l'aide financière octroyée.

16 – AGGLOMÉRATION DE LONGUEUIL

1) ENTENTE MODIFIANT L'ENTENTE SPÉCIFIQUE EN IMMIGRATION DU 10 OCTOBRE 2008 POUR LE TERRITOIRE DE LA CRÉ DE LONGUEUIL

1. OBJET DE LA PRÉSENTE ENTENTE

La présente entente a pour objet de prolonger l'entente spécifique intervenue entre les **SIGNATAIRES** le 10 octobre 2008, d'y apporter les modifications requises afin de tenir compte de la période de réalisation des activités, des modalités de versement prévues à la clause 13 pour permettre à la **CRÉ** de poursuivre la mise en œuvre de son plan d'action et de respecter ses engagements.

2. MODIFICATIONS À L'ENTENTE SPÉCIFIQUE DU 10 OCTOBRE 2008

- 2.1 La clause 3.2.9 de l'entente spécifique du 10 octobre 2008 est remplacée par la suivante :
« déposer aux signataires, en fin d'année financière, un rapport annuel pour chacune des trois premières années de la présente entente, portant sur la réalisation des activités prévues au plan de travail annuel et sur l'utilisation des sommes allouées dans le cadre de la présente entente; »
- 2.2 La clause 4.1 de l'entente spécifique du 10 octobre 2008 est remplacée par la suivante :
« mettre à la disposition de la CRÉ une enveloppe maximale de quatre cent cinquante mille dollars (450 000 \$) sur quatre ans selon les modalités prévues à la clause 13 de la présente entente; »
- 2.3 La clause 4.2.5 de l'entente spécifique du 10 octobre 2008 est remplacée par la suivante :
« un versement de 75 000 \$ dans les trente jours suivant l'acceptation par le **MICC** du rapport annuel de la deuxième année et de la mise à jour du plan de travail prévus aux clauses 3.2.9 et 3.2.3 de la présente entente; »
- 2.4 Insérer, entre les clauses 4.2.5 et 4.2.6 de l'entente spécifique du 10 octobre 2008, le titre suivant :
Pour la quatrième année de la présente entente :
- 2.5 La clause 4.2.6 de l'entente spécifique du 10 octobre 2008 est remplacée par la suivante :
« un premier versement de 80 % de la contribution annuelle prévue à la quatrième année sera effectué dans les trente jours suivant l'acceptation par le **MICC** du rapport annuel de la troisième année et de la mise à jour du plan de travail prévus aux clauses 3.2.9 et 3.2.3 de la présente entente; »

2.6 La clause 4.2.7 de l'entente spécifique du 10 octobre 2008 est remplacée par la suivante :
 « un deuxième versement de 20 % de la contribution annuelle prévue à la quatrième année sera effectué au plus tard le 30 juin 2012 conditionnellement à l'acceptation par le **MICC** du rapport final prévu à la clause 3.2.10 de la présente entente; »

2.7 La clause 9.1 de l'entente spécifique du 10 octobre 2008 est modifiée par le remplacement au premier alinéa des mots « répartis à parts égales sur trois ans » par les mots « répartis sur quatre ans »;

2.8 La clause 13 de l'entente spécifique du 10 octobre 2008 est remplacée par la suivante :

Partenaires	Année 1 2008-2009	Année 2 2009-2010	Année 3 2010-2011	Année 4 2011-2012	<u>Total</u>
MICC	150 000 \$	150 000 \$	75 000 \$	75 000 \$	450 000 \$
CRÉ					
- FDR	150 000 \$	150 000 \$	75 000 \$	75 000 \$	450 000 \$
- FRIJ	33 333 \$	33 333 \$	16 667 \$	16 667 \$	100 000 \$
EMPLOI- QUÉBEC	± 25 000 \$	± 25 000 \$	± 25 000 \$	0 \$	75 000 \$
Total	358 333 \$	358 333 \$	191 667 \$	166 667 \$	1 075 000 \$

2.9 La clause 15 de l'entente spécifique du 10 octobre 2008 est modifiée par le remplacement dans la deuxième ligne, des mots et des chiffres « le 31 mars 2011 » par les mots et les chiffres « le 31 mars 2012 ».

3. ENTRÉE EN VIGUEUR

La présente entente entre en vigueur à la date d'apposition de la dernière signature mais prend effet le 30 mars 2011.

Étude des crédits 2013-2014
Demande de renseignements généraux

Demande # 38

Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'état, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, etc.), fournir pour les années financières 2011-2012 et 2012-2013, en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) : le montant total des primes au rendement et des bonis.

Le montant total des primes au rendement et des bonis payés en 2012-2013 s'élève à 6 752,50 \$.

Étude des crédits 2013-2014
Demande de renseignements généraux

Demande # 39

Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'état, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, etc.), fournir pour les années financières 2011-2012 et 2012-2013, en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) : le montant total des primes de départ.

Aucune prime de départ n'est allouée au personnel du Ministère, et ce, pour toute catégorie d'emploi.

Étude des crédits 2013-2014
Demande de renseignements généraux

Demande # 40

Depuis le 31 août 2012, combien y a-t-il de cadres, de sous-ministres, de dirigeants de la fonction publique incluant les sous-ministres, dont les salaires sont versés sans qu'aucune fonction ou tâche ne leur soit assignée? - Fournir la liste des noms, des fonctions précédentes occupées et la date de cessation des fonctions pour chaque personne; - Fournir la liste des salaires versés à chaque personne.

Aucun cadre, sous-ministre, administrateur d'état, membre ou dirigeant d'organisme ne reçoit de rémunération sans être en fonction pour le Secrétariat à la région métropolitaine.

Étude des crédits 2013-2014
Demande de renseignements généraux

Demande # 41

Liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) de tous les contrats de covérification octroyés par chaque ministère et organisme qui en relève en 2012-2013 en indiquant, pour chaque contrat : le nom du professionnel ou de la firme; le détail des travaux ou services effectués (but visé); le coût total, y compris les avenants et/ou suppléments; l'échéancier; le mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié); dans le cas d'octroi par soumission, fournir le nom des soumissionnaires et le montant des soumissions.

La réponse à cette question se retrouve à la demande de renseignements généraux n° 8.

Étude des crédits 2013-2014
Demande de renseignements généraux

Demande # 42

Pour le cabinet ministériel, les bureaux de circonscription des ministères, la direction générale du ministère et de la haute direction des organismes publics, fournir la ventilation des coûts, pour l'année 2012-2013, du déménagement, de l'aménagement, de la rénovation et d'autres travaux dans les espaces occupés. Pour les rénovations, fournir : la ou les dates des travaux; les coûts; le nom de la ou des firmes ayant effectué les travaux.

Au 30 novembre 2012, aucun coût afférent au déménagement, à l'aménagement, à la rénovation et à d'autres travaux n'a été assumé pour les espaces occupés par le Secrétariat à la région métropolitaine.

Étude des crédits 2013-2014
Demande de renseignements généraux

Demande # 43

Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'état, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, etc.), fournir pour les années financières 2011-2012 et 2012-2013, en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) : la masse salariale

La réponse à cette question sera transmise par le Conseil du trésor pour tous les ministères et organismes.

Étude des crédits 2013-2014
Demande de renseignements généraux

Demande # 44

Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'état, établissements, bureaux, organisme de l'état, comités, conseils, etc.), fournir pour les années financières 2011-2012 et 2012-2013, en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) : le taux d'absentéisme

La réponse à cette question se retrouve aux demandes de renseignements généraux n° 15 c) et 15 f).

Étude des crédits 2013-2014
Demande de renseignements généraux

Demande # 45

Évolution de la taille (nombre total d'employés) de chaque cabinet ministériel, de chaque ministère et de chaque organisme public depuis 2003. Fournir les données pour chacune des années financières, de 2003-2004 à 2012-2013. Prévisions pour 2013-2014.

La réponse à cette question sera transmise par le Conseil du trésor pour tous les ministères et organismes.

Étude des crédits 2013-2014
Demande de renseignements généraux

Demande # 46

Pour chaque cabinet ministériel, chaque ministère et chaque organisme, le nombre de départs au sein de l'effectif (régulier, occasionnel et étudiant) pour les années financières 2011-2012 et 2012-2013. Fournir les données ventilées selon la raison du départ : la retraite; la démission; la révocation pour incompétence; la révocation pour incapacité; la fin d'emploi; le décès; la mise à pied; la destitution; toute autre raison.

Cette question ne semble pas pertinente à l'exercice de l'étude des crédits.

Étude des crédits 2013-2014
Demande de renseignements généraux

Demande # 47

Liste et solde de tous les fonds existants pour chacun des ministères et organismes ainsi que la dépense d'intérêts prévue en 2012-2013 pour chacun de ces fonds. Copie des états financiers de 2011-2012 et 2012-2013 pour chacun des fonds.

La réponse à cette question sera transmise par le Conseil du trésor pour tous les ministères et organismes.